

Conditions générales des formations de l'IREPS Bretagne (conditions générales de vente et d'utilisation)

1. OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les formations organisées par l'IREPS Bretagne, ci-après appelée IREPS, qu'elles soient payantes ou non, inter ou intra.

2. TARIF

Pour les formations publiées par l'IREPS, notamment sur son site, les tarifs figurent dans les fiches-formations correspondantes.

Pour les formations organisées à la demande ou proposées à des structures partenaires, pour leur personnel ou leur public, le tarif est indiqué dans la proposition écrite adressée par l'IREPS.

3. MODALITE DE PASSATION DE COMMANDE

L'offre est réputée acceptée dès la réception par l'IREPS du devis ou de la proposition signée le client ou son représentant. L'acceptation engage le client à payer la formation.

La signature du devis ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales et du règlement intérieur des formations.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Paiement par le client

Lorsque que la formation est prise en charge par le client, le montant des frais d'inscription doit être versé à l'IREPS à réception de la facture.

Paiement par un organisme tiers (OPCO...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- de faire la demande de prise en charge avant la formation
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'IREPS avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation resterait dû par le client.

5. CONDITIONS D'ANNULATION

Par le client

Jusqu'à 30 jours calendaires avant le 1er jour de formation, les annulations ne donnent pas lieu à facturation. Après cette date, le montant de l'inscription reste dû en totalité (sauf sur présentation d'un justificatif médical). Toute annulation devra être signalée par écrit.

Par l'IREPS

L'IREPS se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le client sera alors informé de cette annulation et remboursés des frais d'inscription.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'IREPS conserve l'intégralité des droits d'auteur sur le contenu des sessions de formation et sur la documentation présentée ou remise aux stagiaires.

Toute reproduction, modification ou diffusion à un tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable des auteurs.

7. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention, notamment les informations figurant dans la proposition de formation.

8. COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par l'IREPS comme client de ses formations. L'IREPS Bretagne peut mentionner le nom du client dans ses listes de références figurant notamment sur son site internet et dans ses propositions à d'autres clients. Le client peut s'y opposer, il doit en ce cas en informer par écrit la direction de l'IREPS.

L'IREPS peut mentionner le nom du client en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9. VERIFICATION DE L'ASSIDUITE EN FORMATION

L'assiduité (présence et activité) des stagiaires sera vérifiée. En participant aux formations, les stagiaires s'engagent à donner accès aux moyens d'identification demandés par l'IREPS. En cas de refus, l'IREPS ne pourra pas attester de leur assiduité.

Ces informations ont pour unique but d'attester de l'assiduité du stagiaire lors de la formation. Elles pourront être transmises à sa structure d'appartenance. Elles ne seront pas publiées.

10. DONNEES PERSONNELLES

L'IREPS met en œuvre une Politique de confidentialité, disponible sur son site <https://irepsbretagne.fr/politique-de-confidentialite/> Cette politique s'applique aux formations, qu'elles soient en présentiel ou distanciel.

Les personnes physiques ou morales recourant aux services de l'IREPS sont notamment informées du fait que leurs données (nom, adresse, courriel, fonction, etc.) seront demandées et conservées par l'IREPS :

- A des fins d'organisation et gestion de la formation à laquelle les personnes participent ou dont elles sont clientes : c'est une condition de l'inscription aux formations de l'Ireps.
- A des fins d'information sur les activités de l'Ireps. Les personnes peuvent s'opposer à cet usage en le signalant comme indiqué dans la Politique de confidentialité.

11. LITIGE

En cas de désaccord, différend ou litige entre un client ou participant et l'IREPS ou tout membre de son équipe, les parties s'efforceront de résoudre la situation à l'amiable.

Les services de l'IREPS sont régis par le droit français. En cas de litige, la juridiction de Rennes, siège de l'IREPS, est seule compétente.

12. FORMATIONS OU PARTIES DE FORMATION EN LIGNE

L'intégralité des clauses précédentes s'applique aux formations ou parties de formation en ligne, quel que soit le mode d'accès : visioconférence, module e-learning, téléchargement, courriel ou autre. Les clauses suivantes sont spécifiques aux formations ou parties de formation en ligne.

- *12.1 Protection des données personnelles ; « cookies »*

L'IREPS applique une Politique de confidentialité, disponible sur son site <https://irepsbretagne.fr/politique-de-confidentialite/> et qu'il est nécessaire que les utilisateurs consultent avant d'utiliser les services. Les clients et participants des formations sont notamment informés que l'accès aux services et sa qualité peuvent demander d'accepter certains cookies ayant ces fonctions.

- *12.2 Equipement du participant*

L'accès aux formations ou éléments de formation en ligne suppose que le participant dispose d'un ordinateur avec caméra et micro, ainsi que d'une connexion internet stable à haut débit, qu'il puisse utiliser individuellement pendant toute la durée de la formation.

L'accès aux formations suppose également l'usage des logiciels employés par l'IREPS, notamment Zoom pour les temps en visioconférence.

L'IREPS ne peut pas être tenue responsable d'un accès insatisfaisant à la formation qui résulterait d'une particularité ou d'un défaut d'équipement du participant ou client.

Si le client a des attentes ou besoins particuliers liés à son équipement, il doit se rapprocher de l'IREPS avant son inscription, pour s'assurer de la compatibilité de ses besoins avec l'offre de l'IREPS.

Dans le cas d'une formation intra destinée à un organisme qui refuserait l'usage des outils de communication habituellement employés par l'IREPS, il appartiendrait à cet organisme de proposer et mettre en œuvre une alternative compatible avec les modalités et contenus des formations de l'IREPS.

- *12.3 Usages des éléments présentés en formation*

La formation ou partie de formation est exclusivement réservée aux participants inscrits. Cet usage est limité à la durée de la formation. Ils ne sont pas autorisés à les partager ou transférer à des personnes non inscrites à la même formation, ni à les utiliser à d'autres fins que leur propre apprentissage à l'occasion de la formation.

- *12.4 Aléas techniques*

L'IREPS ne peut être tenu responsable d'aléas techniques survenant à l'occasion de formations. Si ces aléas réduisent l'accès des participants aux contenus de la formation, l'IREPS leur proposera une solution alternative pour accéder à ces contenus, éventuellement différente de celle initialement prévue, y compris en termes de calendrier.